

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **14 septembre 2005**

L'an deux mille cinq, le 14 septembre à 18H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

MR LAMORT MME BLAIZOT MR FOSSEY MR HAMEL
MME ENAULT MR LAVALLE MME DORANGE MR
PALMER

Absents excusés: MR ROQUIER (pouvoir à MR FOSSEY)
MR GERMAIN (pouvoir à MME BLAIZOT)

MME ENAULT a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal unanime, donne son accord à Mr Le Maire pour régler les frais scolaires qui se présentent de la façon suivante:

Ecole de COUVILLE : 8 680.00 € (soit 28 élèves à 310 €)

Ecole de TOURLAVILLE : 1 268.34 € (soit 1 élève à 781.41 €
et 1 élève à 486.93 €)

Ecole de HARDINVEST : 2 480.00 € (soit 8 élèves à 310 €)

Soit un total de 12 428.34 €

Le Conseil Municipal unanime, décide de recruter Madame Claudine VAUTIER pour effectuer les opérations de recensement complémentaire qui se dérouleront du 1^{er} au 15 octobre 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (pour : 9 contre : 1) décide que l'agent recenseur percevra une rémunération forfaitaire de 300 euros net.

Nombre de conseillers

- en exercice **10**

- présents **8**

- votants **10**

- absents **2**

- exclus **..**

Date de convocation :

06 septembre 2005

Date d'affichage :

06 septembre 2005

OBJET

**FRAIS DE SCOLARITE
2004/2005**

OBJET

**RECENSEMENT
COMPLEMENTAIRE 2005**

OBJET

**MARCHE DE TRAVAUX
CONNEXES AU
REMEMBREMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'appel d'offres ouvert a été choisi comme procédure de consultation pour les travaux connexes de l'aménagement foncier Lot 1 « remise en état de culture des sols et assainissement agricole »

L'appel public à la concurrence a été lancé le 18/08/2005.

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2005 a décidé de retenir l'entreprise suivante :

- Lot 1 : Entreprise DESLANDES La Vallée 50730 HAMELIN pour un montant de 31 819.98 € HT soit 38 056.70 € TTC.

Suite à cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire :

- à signer le marché pour le montant ci-dessus avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.